

# EMPLOI / 2<sup>e</sup> AFFICHAGE

Architecte (Chargé de projet)

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Numéro d'affichage :</b> | ARH2324-005   |
| <b>Catégorie d'emploi :</b> | Professionnel   |
| <b>Statut :</b>             | Remplacement à temps plein jusqu'au 19 juin 2024  |
| <b>Horaire :</b>            | 35 heures par semaine   |
| <b>Secteur :</b>            | À déterminer avec la direction  |
| <b>Supérieur immédiat :</b> | La direction du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire             |
| <b>Rémunération :</b>       | Selon la convention collective du personnel professionnel<br>1er échelon : 49 456 \$<br>18e échelon : 87 626 \$ |
| <b>Entrée en fonction :</b> | Dès que possible  |
| <b>Exigence :</b>           | Être membre de l'Ordre des architectes du Québec  |

## Nature du poste:

L'emploi d'architecte comporte plus spécifiquement l'exercice d'attributions conformes à celles prévues à la Loi sur les architectes (RLRQ, chapitre A-21). L'architecte exerce des fonctions de planification, analyse, évaluation, conception, élaboration, conseil, recherche et contrôle en lien avec des travaux d'architecture concernant les bâtiments, les terrains et les diverses installations du centre de services scolaire.

## Attributions caractéristiques :

L'architecte élabore des plans et devis en vue de la construction ou la rénovation des immeubles du centre de service scolaire; elle ou il en surveille l'application lors de l'exécution des travaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en place des normes et guides d'entretien et de réparation des composantes de l'enveloppe des bâtiments.

Elle ou il participe à l'élaboration d'un plan d'investissement; elle ou il procède à l'évaluation et au classement des travaux requis selon une grille d'analyse; elle ou il fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il supervise les travaux de construction exécutés dans les bâtiments du centre de services scolaire en s'assurant du contrôle de la qualité des travaux, de la sécurité des occupantes et occupants et du respect de l'échéancier et du budget, selon les normes propres à la profession.

Elle ou il élabore un programme architectural à partir de visites et rencontres avec le personnel d'encadrement des établissements; elle ou il effectue le suivi des travaux des professionnelles ou professionnels concepteurs et des entrepreneures ou entrepreneurs.

Elle ou il est appelé à conseiller les directions d'établissement et à apporter la contribution de sa spécialité aux travaux d'équipes multidisciplinaires portant sur des objets d'ordre administratif, pédagogique et technique.

**Soumettre une candidature :**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de relevés de notes et diplômes, ainsi que d'une lettre de présentation, par courriel à l'adresse qui suit : [cvprofessionnel@csscc.gouv.qc.ca](mailto:cvprofessionnel@csscc.gouv.qc.ca).

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires à transmettre](#) pour que nous puissions considérer votre candidature.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

*Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.*

*Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.*

**Affichage le : 2024-01-22**